

Burundi : Création d'un Conseil National pour l'Unité nationale et la Réconciliation

@rib News, 02/08/2017 Source Xinhua Le Sénat burundais a adopté à l'unanimité mercredi un projet de loi portant sur la mission, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation. Le ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, Pascal Barandagiye (photo), qui est allé éclairer les sénateurs a expliqué l'intérêt du projet de loi en rappelant l'histoire récente du pays.

Il a indiqué que depuis son indépendance, le Burundi a connu des crises politico-ethniques répétitives qui ont affecté tous les secteurs de la vie nationale et conduit à la fragilisation de l'unité des burundais. Il a poursuivi en disant que le peuple burundais a alors senti l'urgence d'y trouver solution et a pris le courage de s'asseoir ensemble pour dialoguer sur toutes les questions qui le divisent. "Des colloques et des sessions de dialogue inter-burundais sur l'unité nationale et sur la démocratisation des institutions ont abouti à l'adoption de la Charte de l'Unité Nationale par référendum le 05 février 1991(...). Plus tard en 2000, suite à l'assassinat en 1993 du président Melchior Ndadaye qui avait été élu 101 jours avant et à la crise qui a suivi cet assassinat, il y a eu signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du Burundi (AAPR) dont émane l'actuelle Constitution de la République de 2005. Cette Constitution a entre autres proposé la mise en place du Conseil National pour l'Unité Nationale. Les sénateurs ont voulu savoir les raisons de ce retard dans la mise en place de ce Conseil. "Au départ, la priorité n'avait pas été dirigée vers la mise en place du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation. Le gouvernement de l'époque avait jugé que la Charte de l'Unité Nationale pouvait à elle seule suffire", a expliqué le ministre Pascal Barandagiye. Il a fait savoir que c'est le gouvernement actuel qui a décidé de mettre en place ce Conseil aujourd'hui "en vue de renforcer l'Unité Nationale et la Réconciliation" suite aux événements malheureux de 2015 (manifestations et tentative de coup d'Etat) qui ont tenté de perturber la paix, la sécurité, l'Unité Nationale et la Réconciliation. Il a déclaré aux membres de la Chambre Haute du Parlement qu'il n'y aura pas de chevauchements entre le Conseil et la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), notant que cette dernière est limitée dans le temps alors que le Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation est un organe permanent (...) qui pourra se servir des conclusions de la CVR. Le président de la Commission Permanente au Sénat chargée des questions politiques, diplomatiques, de défense et de sécurité, Jean Marie Pascal Nsesema, a quant à lui fait savoir que ce Conseil "mènera des réflexions et donnera des conseils sur toutes les questions essentielles relatives à l'unité et, partant, proposera des solutions en vue de renforcer l'unité nationale et la réconciliation des Burundais".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});